

PAS DE TRAITE.

Nos relations avec nos voisins sont quelque peu tendues. Ce n'est pas du nouveau, assurément, puisque, depuis nombre d'années, nos hommes d'Etat se rendent périodiquement à Washington dans l'espoir de rapporter un traité de paix.

Certes, la guerre que nous ont déclarée les Etats-Unis n'est pas une guerre sanguinaire ; les sabres sont toujours au fourreau et les fusils au râtelier, mais l'arme du tarif douanier a été dirigée contre nous.

Le tarif McKinley a ouvert le feu ; légèrement mitigé par celui auquel M. Wilson a donné son nom, il est revenu plus meurtrier encore pour nos exportations aux Etats-Unis, sous le nom de tarif Dingley.

Sous prétexte de protection à l'agriculture, tous les produits des champs et de la ferme ont été frappés de droits qui équivalent pour la plupart d'entre eux à une prohibition réelle. Notre commerce de bois a été particulièrement visé par nos voisins et un article additionnel menaçait dans l'esprit de ses auteurs, notre commerce de transport dans nos relations de transit avec les Etats-Unis.

En un mot, comme nous le disions au début de ces lignes, nous avons la guerre avec les Etats-Unis ; guerre commerciale que les meilleurs esprits de l'autre côté de la ligne seraient heureux de voir disparaître.

Le tarif des Etats-Unis n'est pas la seule arme que les Américains ont dirigée contre nous ; leur législation relativement au travail des aubains est encore une preuve du peu d'amitié que nos voisins ont pour nous.

Nous avons dû pour répondre à ces provocations user de quelques représailles, ce qui n'était pas fait pour amener la cordialité et la bonne entente dans nos relations.

Depuis, est arrivée la question de la frontière de l'Alaska à propos des découvertes de riches mines d'or au Klondyke ; elle est venue s'ajouter aux difficultés toujours pendantes relativement aux pêcheries des grands lacs et du nord de l'Atlantique.

Bref ! les motifs de friction n'ont pas manqué et ne manquent pas entre les deux nations voisines.

Le voyage du Premier Ministre, Sir W. Laurier et de M. Davies à Washington, voyage entrepris, d'après les dires officiels, dans un seul but de faire acte de présence à la conférence relative à la pêche des phoques dans la mer de Behring,

serait, si nous en croyons les dépêches américaines, d'une portée beaucoup plus grande.

On y traiterait en effet de toutes les questions pendantes entre les deux pays.

Un avenir prochain nous dira ce qu'aura produit en résultats la présence de notre Premier Ministre à Washington, mais nous sommes bien sceptiques au sujet d'un traité de réciprocité commerciale dont on parle à nouveau.

Le gouvernement canadien, dans ses efforts pour amener une cessation de la guerre de tarifs, s'est toujours heurté au mauvais vouloir de nos voisins qui veulent bien nous inonder des produits de leurs manufactures et refusent de laisser pénétrer chez eux les produits de notre sol. Nous ne voyons pas que, depuis quelques mois seulement que le tarif Dingley a été voté, que les sentiments aient changé chez nos voisins.

Nous ne savons jusqu'à quel point le correspondant à Washington qui télégraphiait ces jours derniers est dans le secret des dieux, mais en tout cas il reflète bien l'opinion américaine au sujet d'un traité de réciprocité entre les deux pays, c'est-à-dire accorder peu ou rien et obtenir beaucoup, autrement dit ; tout pour moi et rien pour les autres.

En effet, voici ce que dit le correspondant :

« Sur la question de réciprocité commerciale on prétend savoir que les ministres Canadiens ne proposeront la réciprocité que sur quatre articles, le poisson, le charbon, le bois et l'orge. De leur côté les Etats-Unis demanderaient d'ajouter à la liste des admissions en franchise, les articles suivantes : pétrole, blé, accessoires de chemins de fer et de tramways électriques, machines de toute sorte, instruments aratoires, montres, horloges, cotonnades et certaines variétés de fer et acier. »

Nous ne voyons pas la matière à réciprocité. On nous demanderait simplement de fermer la plupart des portes de nos usines et nous n'apercevons aucun avantage compensant les sacrifices qui nous seraient demandés.

D'autre part, l'équilibre de notre budget qui se maientient à peine cesserait tout-à-fait.

Conclusion : Sir Wilfrid Laurier reviendra de Washington sans rapporter dans ses poches le traité de réciprocité commerciale tant attendu.

Hautement recommandés par les juges aux Expositions Universelles et par les chimistes pour leur pureté. La Bière et le Porter de Labatt, de London.

TEINTURE DU CUIR

(De la Halle aux Cuirs).

(Suite)

Les savons. — Le lustre. — Divers procédés de couleurs.

Une autre méthode de teinture avec le bleu de Berlin, quelque peu différente, consiste à saturer les articles à teindre, avec une solution de sel ferrique et d'oxalate d'ammonium, obtenue par la saturation de de l'acide oxalique avec l'ammonium, à traiter ensuite ces articles avec du prussiate de potasse et, finalement, à les faire passer par un faible bain acide.

Le bleu de Berlin préparé d'après les méthodes ci-dessus, est tout à fait bon teint et ne peut être altéré par les acides, mais les alcalis le détruisent. La matière colorante n'est cependant pas soluble dans l'eau.

Avec du prussiate de potasse et un sel cuprique, on obtient un magnifique brun ; la formation en est due au précipité de cupro-ferricyanure sur le cuir.

Le véritable prussiate de potasse (cyanure ferrique de potassium) forme des cristaux monocliniques d'un rouge foncé, solubles dans l'eau où ils laissent une couleur vert brunâtre, il est vénéneux. Son utilité en teinture provient de ce fait que, de connivence avec des sels ferreux, il produit une couleur bleue que l'on nomme bleu ce Turnbull ou bleu de France, qui ressemble beaucoup au bleu de Berlin. C'est un excellent agent oxydant, utile surtout pour l'industrie des couleurs d'aniline où on l'emploie principalement pour la préparation du noir d'aniline. Cependant, pour obtenir les couleurs bleues, il vaut mieux faire usage du prussiate de potasse jaune qui est meilleur marché.

Il ne reste plus qu'à mentionner, d'une manière générale, les substances que l'on peut obtenir par l'action des alcalis sur les corps gras et les huiles et qui sont connues sous le nom de

Savons. — Le produit de la saponification que l'on nomme savon doit être classé avec les sels.

Les savons, quel qu'ils soient, surtout ceux servant à la teinture et qui résultent de la saponification d'un corps gras ou d'huile au moyen d'un alcali, doivent être chimiquement considérés comme une mixture, plus ou moins pure, du stéarate, palmitate et oleate de l'alcali employé, contenant en outre, de l'eau, souvent un excès d'alcali et de glycérine.